



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi, 19 décembre 2011
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 décembre 2011
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Adoption du calendrier fixant la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal et des séances ordinaires du Comité exécutif pour l'année 2012
 - 5.2 Mandat à une firme d'avocats pour représenter la Ville dans le recours intenté par monsieur Yves Cloutier et « 9230-5580 Québec inc. »
 - 5.3 Vente d'une partie des lots 8 et 9 du cadastre officiel de la Ville de Saint-Jean à « 9149-4518 Québec inc. »
6. **Finances municipales**
 - 6.1 Publication du budget et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014
 - 6.2 Accusé de réception de la renonciation du remboursement des dépenses selon les articles 474.0.1 à 474.0.5 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 ---

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 - - -

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 - - -

10. **Toponymie et circulation**

10.1 - - -

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi des contrats suivants :

11.1.1 SA-1981-TP-11 Fourniture d'un colmateur à nids-de-poule

11.1.2 SA-1953-TP-11 Fourniture d'un camion nacelle

11.1.3 SA-1978-TP-11 Fourniture d'un camion incendie autopompe

12. **Sécurité publique**

12.1 Signature d'une entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois pour la sécurité incendie

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relative à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM 11-2593 – « Le groupe Bellus Construction » - Immeuble sis aux 179-185, rue Saint-Georges

13.1.2 DDM 11-2513 – « C.J. Grenier ltée » - Immeuble sis au 103, boulevard Saint-Joseph

13.1.3 DDM 11-2618 – M^e Carl Goulet, notaire – Immeuble sis au 30, avenue Goyette

13.1.4 DDM 11-2615 – Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble sis au 170, rue Moreau

13.1.5 DDM 11-2623 – « Métaux St-Jean inc. » - Immeuble sis au 57, route 219

13.2 Étude et décision relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale

13.2.1 PIIA 11-2621 – Monsieur Ian Rajotte – Immeuble sis au 359, chemin Évangéline

13.3 Adoption du projet de règlement suivant :

13.3.1 Règlement n° 1051

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale dans le but de modifier le « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels » afin d'inclure la zone H-1773 en vertu du plan de zonage du règlement n° 0651 et ses amendements concernant le zonage »

13.4 Adoption du premier projet des règlements suivants :

13.4.1 Règlement n° 1050

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'assujettir la zone H-1773, située sur la rue Saint-Georges entre les rues Saint-Pierre et Bouthillier, au règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) dans le secteur des projets intégrés résidentiels;
- de modifier en conséquence les normes se rapportant à la marge avant, la hauteur maximale et la profondeur minimale du bâtiment principal;
- d'insérer le code « I » à la section « D-Catégorie de zone » à la zone C-1429, située à l'intersection du boulevard Industriel et de la rue Boucher »

13.4.2 Règlement n° 1053

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les postes d'essence, ainsi que les projets intégrés dans la zone C-1030, située à l'est du boulevard du Séminaire, à l'intersection de la rue Berthier »

13.5 Appui à une demande d'utilisation non agricole pour le lot 3 614 049 du cadastre du Québec

14. **Avis de motion**

14.1 Règlement n° 1050

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'assujettir la zone H-1773, située sur la rue Saint-Georges entre les rues Saint-Pierre et Bouthillier, au règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) dans le secteur des projets intégrés résidentiels;
- de modifier en conséquence les normes se rapportant à la marge avant, la hauteur maximale et la profondeur minimale du bâtiment principal;
- d'insérer le code « I » à la section « D-Catégorie de zone » à la zone C-1429, située à l'intersection du boulevard Industriel et de la rue Boucher »

14.2 Règlement n° 1051

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale dans le but de modifier le « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels » afin d'inclure la zone H-1773 en vertu du plan de zonage du règlement n° 0651 et ses amendements concernant le zonage »

14.3 Règlement n° 1053

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les postes d'essence, ainsi que les projets intégrés dans la zone C-1030, située à l'est du boulevard du Séminaire Nord, à l'intersection de la rue Berthier »

14.4 Règlement n° 1054

« Règlement modifiant le règlement n° 0813 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel que modifié par les règlements n°s 0901, 0957, 0975, 1016 et 1037, afin de permettre le stationnement de nuit en période hivernale sur une section de la 2^e Rue »

15. **Règlements**

15.1 Règlement n° 1044

« Règlement modifiant le règlement n° 0278 relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipements et des véhicules-outils, amendé par les règlements n°s 0471, 0661, 0731, 0902 et 0988, afin d'interdire la circulation des camions sur les rues Boyer, Rémillard et Toupin »

15.2 Règlement n° 1048

« Règlement autorisant la construction d'infrastructures municipales d'égout sanitaire, d'aqueduc, de drainage, de fondation de rue et de pavage pour une section des rues Jean-Talon et de la Fleur-de-Lys et dans les rues des Bégonias, des Orchidées, Massé et croissant des Iroquois, incluant la réalisation de travaux de bouclage d'aqueduc sous le canal de Chambly et sur une section de la rue Lapalme, décrétant une dépense n'excédant pas 8 096 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.3 Règlement n° 1052

« Règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2012 »

16. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17. **Correspondance**

18. **Période de questions**

19. **Communications des membres du conseil au public**

20. **Levée de la séance**